

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE DAMPIERRE-EN-BURLY

Budget prévisionnel 2017

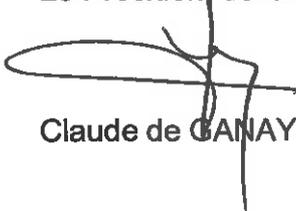
1. Dépenses 30 500 €

1) Animation de la CLI (recherche documentaire, préparation et organisation des réunions, rédaction d'actes administratifs, contacts divers ASN - ANCCLI- collectivités, courriers, participation aux réunions de chargés de mission) : 0,20 ETP (46 jours/an) d'un agent de catégorie A (évalué à 70 000 €/an en coût global employeur)	14 000 €
2) Secrétariat (rédaction, assistance) : 0,20 ETP d'un agent de catégorie C (évalué à 40 000 €/an en coût global employeur)	8 000 €
3) Photocopies, affranchissements, téléphone	1 000 €
4) Cotisation ANCCLI	1 000 €
5) Documentation	500 €
6) Location de salle	500 €
7) Frais de déplacement	2 000 €
8) Maintenance et actualisation du site Internet : 0,05 ETP (11 jours/an) d'un agent de catégorie A (évalué à 70 000 €/an en coût global employeur)	3 500 €

2. Recettes 30 500 €

Moyens fournis par le Conseil départemental	25 500 €
Subvention de l'ASN	5 000 €

Le Président de la Commission Locale d'Information



Claude de GANAY